



Le règlement d'ordre intérieur.

L'ASBL 812 (stage d'enfants)

1. Pouvoir organisateur :

ASBL 812 ans stages d'enfants

40/01, rue Mathysart à 4053 Embourgn

Responsables : Geoffrey Colette & Eric Burre

Coordination des stages : Eric Burre & Geoffrey Colette

Contacts pour les stages : 0497/18.71.18 (Eric Burre) & 0497/04.51.00 (Geoffrey Colette)

Mail : geoffrey.colette@hotmail.com

Les services d'accueil organisés par l'ASBL 812 (stage d'enfants) s'inscrivent dans le cadre du décret « Accueil temps libres » de la Communauté française du 03 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants dans leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire de la commune de Chaudfontaine (partenariat)

De plus, selon l'arrêté gouvernemental de la communauté française du 17 décembre 2003, nos services d'accueil adhèrent au code de qualité de l'ONE.

2. Accueil organisé par l'ASBL 2,5 -15 ans (stage d'enfants)

L'accueil et l'animation est organisé sous forme d'activités : artistiques – culinaires – récréatives – pédagogiques et de découverte dont la mission est de répondre prioritairement aux besoins des enfants selon leur âge durant les vacances scolaires. L'accueil répond activement aux difficultés des parents pour les gardes. L'ASBL met en avant l'encadrement par du personnel formé ou en cours de formation (étudiant(e)s - ...)

L'ASBL accueille les enfants de 2,5 ans à 15 ans sous forme de sous-groupes : 2,5 à 5 ans – 5 ans à 8 ans – 8 ans à 12 ans et 12 ans à 15 ans)

Lors des activités, Les enfants participeront à des sorties ludiques – récréatives – sportives ou culturelles en dehors des établissements. Les transports s'effectueront soit à pied ou ils peuvent être assurés par les services de transport en commun. Le groupe est à chaque fois accompagné des animateurs de groupe – d'un responsable de stage et d'un animateur « volant » (en cas de besoin)

3. Les stages de vacances :

Plusieurs semaines de stages sont organisées durant les vacances scolaires. Les thèmes de stage ainsi que les dates, sont annoncés via :

- Un affichage scolaire dans les écoles et lieux de passage des familles
- Un accès aux flyers
- le site de l'ASBL 812 ans stage d'enfants
- Les mails des familles (avec leur accord)

4. Les horaires de stage :

08h00	Accueil des enfants et des parents (un animateur / groupe au minimum + un coordinateur d'équipe + ateliers libres pour les enfants)
09h00	Début des animations sur le site ou en dehors
16h00	Fin des activités & début de garderie
17h30	Fin de garderie

Afin de respecter le travail des animateurs et la cohésion des groupes, il est impératif de veiller aux horaires (9h à 16h). La présence de chaque enfant est requise.

5. Surcoût administratif éventuel :

En cas de non-respect des horaires établis, une sanction financière peut être appliquée. En cas d'arrivée tardive et par respect auprès des animateurs, une sanction de 10 euros/enfant (toutes les 30 minutes). Ce surcoût est intégralement reversé à l'animateur étant resté en place.

Nous rappelons aux parents qu'il est impératif de contacter un des coordinateurs aux numéros repris dans la section pouvoir organisateur en cas d'arrivée ou de départ tardif – d'absence (justifiée ou non par un certificat médical). Tout manquement peut entraîner un futur refus d'inscription aux stages

6. Inscriptions :

Les inscriptions peuvent être réalisées sous 2 formes :

- Via le site de l'ASBL
- par contact téléphonique, pour les personnes ayant des difficultés avec le numérique, au 0497/18.71.18 ou 0497/04.51.00

En cas de manque de places, une section supplémentaire de groupe peut être créée ou une liste d'attente sera établie (les parents seront alors avertis au plus tard la semaine précédant le stage).

7. Tarifs :

90 € la semaine de stage de 5 jours.

Afin d'aider certains enfants désireux de participer à nos stages, un « prix solidaire » est mit en place à chaque stage. Cette formule permet aux parents qui le souhaitent d'ajouter un montant de 10 euros ou + pour la participation aux stages d'autres enfants.

Pour les versements, il est demandé de réaliser le versement via le compte bancaire suivant :

BE 38 0688 9568 3172 (en mentionnant le NOM et Prénom de l'enfant – la semaine de stage)

Le versement de la participation au stage est à réaliser avant le stage sachant que l'inscription est effective dès la réception de ce montant.

8. Facturation :

En cas de maladie et uniquement sur présentation d'un certificat médicale, un remboursement partiel du stage sera remboursé sur le compte des parents de l'enfant dans les 15 jours suivants la réception du justificatif.

En cas d'annulation au stage par les parents, le montant restera dû si l'annulation a eu lieu dans un délai de 15 jours avant le début des activités.

9. Assurances, maladies et accidents :

- Les enfants, les encadrants sont assurés par l'assurance Ethias contre tout accidents corporels. Pour les encadrants, une assurance protection juridique est contractée.
- En cas de prise de médicaments de votre enfant durant les stages, une attestation médicale est requise (sans cette attestation, aucun médicament ne pourra être administré)
- Un enfant présentant des symptômes de maladie ne peut fréquenter notre stage.
- Si un enfant est malade durant la journée, les animateurs ou coordinateurs contacteront les parents pour venir rechercher l'enfant.
- En cas d'accident, les parents sont prévenus dans les plus brefs délais. Le coordinateur réagira en « bon père de famille » soins urgents, appel de médecin ou d'ambulance.

10. Le personnel accueillant :

Les animateurs (étudiants – responsables ou accueillants) sont détenteur d'un extrait de casier judiciaire vierge. Ils s'engagent à développer un accueil de qualité sécurisé. Le projet pédagogique repose sur des valeurs communes de respect de l'enfant – des parents – du personnel encadrant. Toute remarque constructive peut être transmis aux coordinateurs de stage aussi bien par les animateurs que par les parents. Notre ASBL prône le respect – la tolérance et la citoyenneté.

Les animateurs s'engagent à communiquer en toute transparence et dans le respect des familles sur les informations qu'ils considèrent importantes pour le bien-être de l'enfant.

Le dialogue reste courtois entre les différents partis.

11. Informations médicales et vie privé :

- **La fiche médicale de l'enfant :**

Toutes informations transmises via la fiche médicale OBLIGATOIRE de votre enfant reste à la disposition des animateurs de groupe et des coordinateurs de stage. Afin d'encadrer au mieux votre enfant, il est important de compléter de manière précise cette fiche médicale. En cas de modification importante, veuillez contacter le coordinateur. La fiche médicale est réservée exclusivement à l'intérêt de l'enfant au stage.

- **Vie privé :**

- Les informations transmises par les parents ne seront en aucun cas divulgué à toute fin commerciale ou autres. (Règlement général des données personnelles du 25 mai 2018)
- Nous demandons aux parents de compléter attentivement la partie « droit à l'image » de chaque enfant.

12. Diffusion du R.O.I :

Le règlement d'ordre intérieur est diffusé sur notre site internet et il peut être demandé sur papier aux différents coordinateurs de stage.

Ce règlement doit être connu et approuvé par tous les acteurs majeurs du stage (parents – animateurs et coordinateurs)

POUR L'ASBL 812 (STAGE D'ENFANTS)

Eric BURRE

Geoffrey COLETTE